RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR **Direction Générale des Transports, de la Mobilité et des Grands Equipements**	**REUNION DU COMITE DE PARTENAIRES REGIONAL** (PRÉVUE PAR LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES) **11 OCTOBRE 2023** **COMPTE-RENDU**

Liste des participants présents :

Associations d'usagers :

- Monsieur Jean-Michel PASCAL, FNAUT
- Madame Nicole TAGAND, FNAUT

Associations d'employeurs :

- Madame Stéphanie LOPEZ D'AZEVEDO, UTP
- Monsieur Jean-Paul LIEUTAUD, FNTV

Habitants tirés au sort :

- Monsieur Mathis DISCHERT
- Monsieur Fréderic ESPINASSE
- Monsieur Yanice GUIGOU

Pour la Région : (étaient présents)

- Jean Pierre SERRUS, Président du Comité des Partenaires régional, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité durable
- Bastien LAURAS, Directeur de la Direction des Trains Régionaux et de l'Intermodalité
- Françoise AUTRIC, cheffe de projet DGA Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Valérie VERNISSE, cheffe de projet Animation Mobilités et Territoires 04.05
- Nathalie PEINADO, cheffe de projet loi Animation Mobilités et Territoires 83-06
- Emmanuelle PAING, cheffe de projet loi Animation Mobilités et Territoires 13-84
- Mme Nancy SPINOUSA, Chef de Service Grand Équipements -Direction des Infrastructures et des Grands Équipements
- Mme Marine DOLLE, chargée de mission, Service Grand Équipements

---

Introduction faite par Monsieur SERRUS, Président du Comité des Partenaires régional, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité durable :

Il rappelle le lancement des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) en lien avec la mise en œuvre de la loi d'Orientations des Mobilités, ainsi que de la démarche régionale qui ont débouché sur des actualités nationales.

Il évoque le SIBR (à mettre en toute lettre) à l'horizon de 2025. Il informe sur l'augmentation des usagers dans les transports régionaux avec une progression importante sur certains secteurs.

Présentation de l'ordre du jour et appel des présents

Ordre du jour du comité des partenaires régional (COPART régional) :

- Lancement de la procédure de délégation de service public du réseau de proximité ZOU ! pour les territoires Vaucluse et Bouches du Rhône
- Présentation de la charte d'accessibilité des réseaux de transport ZOU !
- Convention d'exploitation avec SNCF Voyageurs avec ses incidences sur l'offre
- Présentation de la stratégie mobilités actives
- Divers

Point 1 : Lancement de la procédure de délégation de service public du réseau de proximité ZOU ! pour les territoires Vaucluse et Bouches du Rhône -

Il s'agit de proposer des adaptations de service pour mieux répondre aux besoins des usagers, dans une logique de bassins de déplacement et de mieux s'articuler avec les autres services régionaux et les services urbains
Les enjeux environnementaux nécessitent des réponses avec des efforts en matière de décarbonation des véhicules. Ces enjeux sont pris en compte dans le cadre du lancement de la procédure à l'automne 2023 pour un début d'exécution des services en septembre 2025. Le découpage du territoire se fera en 8 lots pour un contrats sur 8 ans (délégation de service public).

Questions posées :

- **M. LIEAUTAUD:** pourquoi un tel délai entre la publication et la mise en place des services ?
- **M. LALANGE:** L'automne 2023 correspond au passage de la délibération en autorisation de programme (AP). Le lancement de la procédure sera fait en début 2024 et la négociation sur 8 lots va être longue.
- **M. SERRUS** : Un soin particulier est apporté pour cette passation de ces DSP, incluant un cahier des charges portant sur notre politique régionale(dont évolution technologique ou sectorielle, remodelage de lignes…)

Vote favorable

Point 2 : présentation de la charte d'accessibilité des réseaux de transport ZOU !

Cette Charte a été élaborée en partenariat avec 7 associations qui seront signataires après le vote régional du 26 octobre prochain.

Ces associations sont : APF France handicap, Alpes Regards 05, Parcours handicap 13, t21somie Alpes Maritimes, Surdi 13, Unapei et AFM Téléthon. Elles pourront être rejointes ultérieurement par toute association représentative de personnes en situation de handicap, à mobilité réduite ou en perte d'autonomie qui en ferait la demande.

L'objectif de la charte est de permettre l'accessibilité des réseaux de transport ZOU! en appréhendant au mieux les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap en matière de déplacements. La charte institue un cadre innovant propice aux échanges réguliers entre ces usagers et la Région. Elle

décline 9 engagements partagés, parmi lesquels l'accessibilité des gares, des véhicules, des pôles multimodaux, des points d'arrêts routiers, mais aussi l'information voyageurs et la tarification accompagnants par exemple.

Le travail avec les associations se tiendra dans le cadre privilégié de Comités de suivi de la Charte (minimum 2 par an). Le 1er Comité de suivi est prévu d'ici la fin de l'année 2023.

Questions posées :

- **Mme TAGANT :** Il convient de penser aussi aux personnes âgées et ne pas tout miser sur l'ascenseur. Il ne faut ne pas oublier aussi l'inclusion (?)
- **M. SERRUS** : Le travail en concertation avec les associations se fait pour trouver le bon équilibre. Il n'existe pas de solutions miracles pour les personnes âgées.
- **M. LAURAS**: Il reste compliqué d'éviter des matériels types ascenseur car les infrastructures de type rampe prennent trop de place.

Vote : 1 Abstention Mme TAGAND

Point 3 : Convention d'exploitation avec SNCF Voyageurs avec ses incidences sur l'offre

Une nouvelle Convention d'exploitation avec SNCF TER rentre en vigueur dès le 1er janvier 2024. Cette convention sera conclue avec SNCF Voyageurs, opérateur historique, pour une période de 10 ans du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2033. Conclue sans mise en concurrence préalable, cette nouvelle convention constituera un cadre contractuel de transition vers un nouveau modèle d'organisation des TER intégralement concurrentiel, dans le respect de la règlementation européenne.
Articulation avec le démarrage de l'exploitation des deux récents contrats de concession conclus avec
Cette nouvelle convention TER, permettra une évolution de l'offre sur les secteurs Est Provence, Alpes et Ouest Provence avec une augmentation d'offre immédiate de 1 M de t.km dès l'année 2024 puis de 650 000 t.km en 2025, soit plus de 19% sur 2 ans.

En 2025, l'évolution de l'offre ferroviaire permettra d'obtenir :

•4 TER supplémentaires entre Marseille et Aubagne
•1 TER tardif supplémentaire entre Toulon et Marseille
•1 TER supplémentaire entre Toulon et Hyères en heure de pointe l'après-midi et 4 autres le week-end
• l'Ajout de 2 TER enfin de journée, 4 TER en semaine et 5 TER le week-end en période estivale entre Gap et Briançon
•2 TER supplémentaires entre Marseille et Miramas via Côte Bleue en période estivale
•12 TER supplémentaire entre Marseille et Avignon dont 7 via Cavaillon et 5 via Arles.
• 6 TER supplémentaires circuleront en entre Avignon et Carpentras.

Questions posées :

- **Mr PASCAL :** précision sur le calage du changement en 2025 sur ligne des Alpes et pas 2024
- **Mme TAGAND:** ravie de voir le mot ajout mais s'interroge sur la répartition sur le 05, pas de train le matin depuis Veynes
- **Mr LAURAS :** bien en tête cette problématique, le service travaille dessus mais pour l'instant impossible d'ajouter un train dans l'horaire 7H -8H

- **Vote :** 1 abstention Mme TAGANT

Point 4 : Présentation de la stratégie mobilités actives

La Région a choisi de mettre en œuvre une stratégie autour des mobilités actives, dont un plan vélo renforcé qui va se concrétiser par un cadre d'intervention pour une accessibilité gares-lycées-pôles d'intérêt régional. L'objectif est de toucher un public plus large, pour élargir son usage.
Il est essentiel de rendre ce mode de transport comme le déplacement le plus rapide, facile et économique pour les déplacements du quotidien sur des courtes et moyennes distances. Pour information :
1 km d'infrastructure cyclable rapporte 25 centimes en externalités positives à la société
1 km de route coûte 87 centimes en externalités négatives (bruit, pollution…) à la société.

La Région entend donc se doter, pour inscrire ses ambitions dans la durée, d'une stratégie et d'un plan d'actions pour une action renforcée, en 5 axes :
Axe 1 - Accompagner et soutenir la mise en œuvre des aménagements cyclables
Axe 2 - Améliorer le parcours de l'usager et l'intermodalité vélo et autres modes de transports
Axe 3 - Coordonner et accompagner les actions en matière de vélo aux échelles inter-AOM
Axe 4 - Renforcer la culture vélo pour tous et encourager les habitants au changement de pratique
Axe 5 - Améliorer l'information vélo en Région pour tous les usagers.

Questions posées :

Mr PASCAL : Problème des strapontins et de l'embarquement des vélos. Qu'est ce que va faire la Région pour régler cela ?
Mr LAURAS : Ils seront enlevés
Mme DOLLE : rappel des opérations train ET vélo sur la via Rhona et la Durance à vélo sur des weekends promotionnels avec 11 lignes de cars équipés de racks vélos
Mme TAGAND : très bien d'avoir le plan vélo mais manque l'incitation
Mr ESPINASSE : très bien ce plan vélo mais quid du travail avec les associations, avez-vous tous les contacts ?
Mme SPINOUSA : la Région a déjà de nombreux contacts avec les associations locales et des AMI devraient être lancés

Vote à l'unanimité

Point 5 : DIVERS

Comme exemple de développement du vélo:

Dans le cadre de la Durance à vélo la Région a développé :
- Environ 410 Km entre Briançon et Avignon
- + 15 km de Via Guisane jusqu'au Monêtier-les-Bains
- 125 km en service, auquel s'ajoute le jalonnement effectif depuis cet été sur le département des Hautes-Alpes

Et en 2024, le jalonnement sur les Alpes de Haute Provence a permis de concrétiser :
- 168 Km en commun avec l'itinéraire V64 (Marseille-Grenoble)
- Un nom et un logo
- Un ajout d'une rame TER, proposant 62 vélos par train sur 3 jours, lors du WE de Pentecôte

Il y a également plus d' engagement sur la V64 (Marseille-Grenoble). Et sur le 05, il y a un projet en cours entre Chorges et la baie St Michel puis vers Embrun.

Questions posées :
Mr PASCAL : La question sur la gamme tarifaire, est-il prévu une concertation sur la problématique des tarifs enfants ou dois-je prévenir l'État ?
Mr SERRUS : Si la concertation a été faite
Mr Lauras: La demande est en cours d'analyse

La réunion est clôturée à 19h 15 sur les remerciements de Mr Jean-Pierre SERRUS.

Réservation de la date du 29 novembre pour le prochain COPART Régional (sous réserve de changement)